L’histoire de Keśinī

Quand le Bodhisattva demeurait dans le paradis de Tuṣita, le roi Siṃhahanu régnait sur le pays de Kapilavastu. Sa reine et lui apprirent à se connaître par les jeux de la séduction. Ils commencèrent à s’aimer et laissèrent libre cours à leurs désirs. C’est ainsi que naquirent l’un après l’autre huit enfants. Leurs quatre fils étaient Śuddhodana, Śuklodana, Droṇodana et Amṛtodana. Leurs quatre filles, Śuddhā, Śuklā, Droṇā et Amṛtā.

À cette époque, le roi Śākya Suprabuddha vivait dans le pays de Vṛji. Sa reine et lui apprirent à se connaître par les jeux de la séduction. Ils commencèrent à s’aimer et laissèrent libre cours à leurs désirs. Deux filles naquirent. L’une fut nommée « Māyā », l’autre « Mahā­māyā ». Elles grandirent toutes les deux grâce au lait, au yaourt, au beurre, au beurre purifié et au beurre sur-purifié dont elles étaient nourries. Elles s’épanouirent aussi rapidement que des lotus dans un lac. Ensuite, les augures furent consultés : « Māyā donnera le jour à un fils aux caractéristiques merveilleuses. Mahā­māyā à un monarque universel. » En grandissant, leurs chevelures se développèrent comme deux gouttes d’huile de sésame se répandant sur une surface d’eau.

Le roi Siṃhahanu entendit parler des deux princesses. Il envoya un messager au roi Suprabuddha : « Donne tes deux filles comme épouses à mon fils. Ici, bien que les Śākyas appliquent la loi interne que personne en âge de se marier ne peut prendre deux épouses, si je parviens à obtenir leur approbation, je les prendrai toutes les deux. » Les Śākyas accédèrent à sa requête. Alors, suivant les coutumes ancestrales, il prit les deux princesses comme reines pour Śuddhodana.

Le roi Suprabuddha donna la coiffeuse Keśinī à ses deux filles. Plus tard, quand Mahā­māyā mourut sept jours après la naissance du Bodhisattva et reprit naissance dans le paradis des Trente-Trois, Keśinī fut extrêmement affligée de cette perte. Elle s’agrippa aux cheveux de la défunte et se referma sur elle-même. Elle se lamentait, se frappait la poitrine. Personne ne parvint à la consoler.

Ensuite, quand le Bodhisattva eut grandit, il vit une vieille personne, un malade et un mort. Il partit s’établir dans la forêt, pratiqua l’ascèse pendant six ans, obtint l’insurpassable sagesse, fit progressivement le bien des êtres et alla un jour dans le pays de Kapilavastu. À cette occasion, nombre des Śākyas se retirèrent du monde. Mahā­prajāpatī Gautamī se retira du monde, Keśinī en fit autant. Elle élimina toutes les émotions perturbatrices et manifesta l’état d’arhat. Le Bienheureux la déclara suprême parmi celles dotées de diligence.

« Bienheureux, demandèrent les moines, quelles actions ont valu à Keśinī de naître dans une famille qui vit dans l’opulence, qui possède de grandes richesses et d’innombrables biens ? Quelles actions a-t-elle réalisées pour qu’elle soit une servante, pour qu’elle doive exécuter les ordres d’autrui ?  
— Ceci est arrivé par le pouvoir de ses souhaits, dit le Bienheureux.  
— Vénérable, quels souhaits a-t-elle formulés ?  
— Moines, dans un passé lointain du quatre-vingt-onzième éon, le Tathāgata, l’Arhat, le complet et parfait Bouddha, celui doté de la vision et des jambes, le Sugata, le Connaisseur du monde, l’insurpassable Cocher des êtres à guider, l’Enseignant des dieux et des hommes, le Bienheureux Bouddha Vipaśyin était apparu en ce monde. Il s’était éveillé à l’insurpassable, complet et parfait éveil. Deux dames lui offrirent à manger quand il alla dans la ville de Bandhumatī. L’une formula ce souhait : “Puisse un être précieux comme celui-ci être mon enfant. Puissé-je le contenter. Puissé-je ne rien faire qui lui déplaise.” L’autre dame dit : “Puissé-je toujours naître comme ta sœur. Puissé-je prendre soin de cet être précieux.” La jeune coiffeuse de ces deux sœurs entendit leurs souhaits. Elle rendit aussitôt hommage au complet et parfait bouddha Vipaśyin et formula le souhait suivant : “Quelle merveille ! Moi aussi, grâce à ces racines vertueuses, puissé-je toujours les servir toutes les deux et être leur coiffeuse. Puissé-je contenter leur précieux enfant. Puissé-je ne rien faire qui lui déplaise.” Voilà le souhait qu’elle avait formulé.

— Vénérable, quelles actions a-t-elle réalisées pour vous contenter, ne rien faire qui vous déplaise, pour se retirer du monde selon votre enseignement, Bienheureux, pour éliminer toutes les émotions perturbatrices, manifester l’état d’arhat et pour que vous la déclariez suprême parmi celles dotées de diligence ?  
— À l’époque du complet et parfait Bouddha Kāśyapa, elle s’était retirée du monde selon son enseignement et avait vécu chastement toute sa vie. Sa préceptrice, celle avec qui elle s’était retirée du monde, avait été déclarée suprême parmi celles dotées de diligence par le complet et parfait Bouddha Kāśyapa. Au moment de mourir, elle formula le souhait suivant : “Ainsi donc, j’ai vécu toute ma vie chastement selon l’enseignement du complet et parfait Bouddha Kāśyapa, mais je n’ai obtenu aucune de toutes les qualités. Par mes actes, puissé-je contenter le Bienheureux Bouddha que deviendra le jeune brahmane Uttara, selon la prophétie du complet et parfait Bouddha Kāśyapa. Puissé-je ne rien faire qui lui déplaise. Puissé-je me retirer du monde d’après son enseignement, éliminer toutes les émotions perturbatrices et manifester l’état d’arhat. De même que le complet et parfait Bouddha Kāśyapa a déclaré ma préceptrice suprême parmi celles dotées de diligence, puisse Śākyamuni, le roi des Śākyas, me déclarer suprême à mon tour.”

Voyez-vous, moines, à cette époque, la nonne qui s’était retirée du monde selon l’enseignement du complet et parfait Bouddha Kāśyapa est Keśinī. Elle avait vécu chastement toute sa vie et, au moment de sa mort, elle avait formulé le souhait de contenter par ses actes le Bienheureux Bouddha que deviendrait le jeune brahmane Uttara selon la prophétie du complet et parfait Bouddha Kāśyapa, de ne rien faire qui lui déplaise, de se retirer du monde d’après son enseignement, d’éliminer toutes les émotions perturbatrices et de manifester l’état d’arhat. Elle avait aussi formulé le souhait d’être déclarée suprême parmi celles dotées de diligence par Śākyamuni, le roi des Śākyas, de même que sa préceptrice avait été déclarée suprême par le complet et parfait Bouddha Kāśyapa.

Moines, je suis devenu en tout point l’égal du complet et parfait Bouddha Kāśyapa. J’ai obtenu une force égale à la sienne, des moyens habiles et des actes égaux aux siens. Elle m’a contentée et n’a rien fait qui me déplaise. Elle s’est retirée du monde selon mon enseignement, a éliminé toutes les émotions perturbatrices et a manifesté l’état d’arhat. Maintenant, je l’ai déclarée suprême parmi celles dotées de diligence. »